

COMPTE RENDU DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire. La séance était publique.

Etaient Présents : Mrs BONNET, Mr GERVAISE Mmes MOUTON AUGER BIAT EZCUTARI Mrs LEDOUX RENARD VIOT

Etaient absents : Mme Rocheteau excusée et Monsieur Charlier excusé formant la majorité des membres en exercice

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire ouvre la séance à 20 h 35.

Mme Emilie AUGER a été nommée secrétaire de séance

Travaux Eclairage Public

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public, doivent être réalisés sur le territoire communal :

Mise en place de 4 prises guirlandes rue de la Mairie

Ces opérations sont financées par le Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain, maître d'ouvrage, avec une participation des collectivités membres, définie à l'article L 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous forme de fonds de concours.

Les études techniques et financières ont été conduites par le RSEIPC, Maître d'œuvre. **Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 893.63€ HT et la participation de la commune est évaluée à 446.81€.**

S'agissant de la réalisation d'un équipement public local, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement (compte 204) dans le budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande au Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain la réalisation des travaux, suivant le programme ci-joint.
- Accepte de financer, par fonds de concours, la contribution au Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain, dans la limite du plan de financement ci-joint ;
- S'engage à inscrire le versement de fonds de concours au budget de la commune.

Délibération pour remboursement trop perçu à Mr et Mme REMADNA Jacques demeurant 15 rue de l'église 28190 BILLANCELLES

Monsieur Jean-Marc BONNET informe le Conseil Municipal que suite à une erreur de lecture du compteur d'eau Mr et Mme REMADNA Jacques demeurant 15 Rue de l'église 28190 Billancelles ont eu une facture surélevée de 172 m³, que normalement il consomme en moyenne 90 m³ d'eau par an. Ce qui correspond à une facture surévaluée de 250 €uros par rapport à sa consommation habituelle et qu'ils demandent le remboursement de cette somme. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre une délibération pour le remboursement des 250 € à Mr et Mme REMADNA.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,
De rembourser la somme de 250 €uros à Mr et Mme REMADNA Jacques demeurant 15 rue de l'église**

28190 Billancelles.

Décision modificative Budget Eau 2016

Monsieur Jean-Marc BONNET précise à l'assemblée que lors du vote du budget de l'eau le remboursement de la somme de 250 € pour Mr et Mme REDMANA Jacques demeurant 15 Rue de l'église 28190 Billancelles n'était pas budgétisée. Pour que nous puissions régler ces derniers il faut prendre une décision modificative sur le budget de l'eau ou nous devons prendre cette somme en fonctionnement prendre en recettes au chapitre 70 compte 7011 ventes d'eau et le reporter en dépenses au chapitre 67 compte 678 Autres Charges exceptionnelles la somme de 250.00€.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

D'accepter le versement de 250 € au chapitre 67 compte 678 Autres Charges exceptionnelles et de prendre cette somme en recette au chapitre 70 compte 7011 ventes d'eau.

Budget de l'eau

Section de fonctionnement :

Dépenses : 678 : + 250.00€ recettes : 70 compte : 7011 : - 250.00€

Mise à disposition de l'adjoint administratif de la Mairie de Billancelles pour l'association foncière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association foncière de Billancelles demande la mise à disposition de l'adjoint administratif de la Mairie pour exercer des travaux de secrétariat et de comptabilité. Le Maire facturera à l'association foncière de Billancelles, le temps passé par l'adjoint administratif pour exercer cette fonction.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre une délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Accepte la mise à disposition de l'adjoint administratif de la mairie de Billancelles pour l'association foncière.

Tarifs transport Mercredi midi vers le Pôle enfance jeunesse de Courville Sur Eure :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que tous les mercredi midi les enfants inscrits au centre aéré sont amenés de Landelles au pôle enfance jeunesse de Courville sur Eure par les services de la société Transbeauce. Cette compétence est à la charge de la communauté de communes qui le facture ensuite aux communes. Monsieur le Maire précise que c'est une charge supplémentaire pour la commune et demande au conseil municipal de prendre une délibération pour savoir si on peut instaurer un tarif de 1€ par enfant et par trajet pour le transport du mercredi midi aux familles pour emmener les enfants de Landelles au Pôle enfance jeunesse de Courville Sur Eure dans le cadre des temps d'Activités périscolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de voter le tarif de 1€ par enfant et par trajet pour le transport du mercredi midi aux familles pour emmener les enfants de Landelles au Pôle enfance jeunesse de Courville Sur Eure dans le cadre des temps d'Activité périscolaires.

Réouverture ou dissolution de l'amicale de Billancelles

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Josette MOUTON. Madame Josette MOUTON 2^{ème} adjointe présente à l'assemblée que depuis l'année 2005 l'amicale de Billancelles est en sommeil. Elle demande à l'assemblée de savoir s'il faut faire la réouverture ou la dissolution de cette association.

Le Conseil Municipal décide avant de prendre une décision d'en informer la population et de faire une réunion le vendredi 10 juin 2016 à 20 h 30 à la salle polyvalente de Billancelles pour savoir si des personnes seraient intéressées de faire repartir l'association ou non.

Compte-rendu réunions avant-projet cœur de village

Monsieur le Maire informe que le projet cœur de village a été accepté par la région. Ce projet sera subventionné à 30 % par la région et en plus par le Conseil Départemental. La démolition de la maison au 14 rue de l'église rentre dans ce projet et la démolition est subventionnée à 50 % par le département et 30 % par la région.

Monsieur le Maire annonce qu'après la réunion avec le cabinet Gilson une nouvelle étude a été proposée concernant les travaux du parking de l'église et d'un éventuel aménagement autour de la salle polyvalente qu'une réunion avec Monsieur Harel sera prévue prochainement pour qu'il étudie les modifications.

Point sur le Vide Grenier du 05 juin 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gervaise 1^{er} adjoint. Monsieur Gervaise demande que certaines personnes viennent le vendredi pour aller chercher tables + bancs à Landelles et que le samedi d'autres aillent chercher les provisions.

Monsieur Gervaise demande à Monsieur Bonnet de ne pas oublier de faire l'arrêté de fermeture des routes.

Divers

Monsieur Jean-Marc BONNET, donne le compte-rendu de la dernière réunion de la Communauté de communes entre Beauce et Perche. La communauté de communes entre Beauce et Perche ont deux projets importants :

- Projet Zone de grandes capacités à Illiers-Combray près de la nouvelle sortie d'autoroute, 100 hectares à viabiliser, coût des travaux environ 8 millions d'Euros le budget peut s'équilibrer si les ventes des parcelles se font à 18 Euros le m².
- Projet numérique coût des travaux environ 12 à 13 millions d'Euros sachant que Chartres Métropoles a demandé à la communauté de communes entre Beauce et Perche de se retirer de la Régie, la communauté de communes a accepté son départ moyennant 1.7 millions d'euros qui serviront pour ces travaux.

Le Conseil Communautaire approuve ces deux projets et décide pour les finances d'augmenter les taxes des entreprises (CFE) d'environ 5 % pour 2016. La communauté ne peut pas augmenter les taxes des particuliers la première année de sa création, elle augmentera la taxe d'habitation d'environ 10 % pour l'année 2017 pour financer ces 2 projets.

Pour l'assainissement non collectif, la vidange des fosses pourra se faire tous les ans moyennant un coût environ 120 à 125 Euros par foyer.

Monsieur Jean-Marc Bonnet annonce que cette année la remise des Prix pour les enfants du regroupement pédagogiques de Landelles-Billancelles aura lieu le samedi 02 juillet 2016 à 16 h 30.

Monsieur le Maire refait le pont sur les travaux qui seront effectués à la Noëlle hameau de Billancelles en 2016. Le Conseil Municipal demande à revoir les devis avant de choisir l'entreprise pour les travaux sur le réseau d'eau potable.

Monsieur Jean-Marc Bonnet informe le conseil municipal que vu les dépenses engendrées en 2015, suite aux remplacements des agents, les tarifs cantine, transport et garderie vont être augmentés pour la rentrée 2016-2017. Une plaquette des tarifs sera distribuée à chaque famille pour les informer.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Gervaise Gilles pour la fête du 14 juillet. Monsieur Gervaise informe que dans la commune deux personnes animent les soirées et que cette année nous pourrions changer d'animateur si nous organisons cette fête. Le Conseil municipal demande aussi de réfléchir sur le repas et de proposer un plat unique (paëlla, couscous, etc ...).

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire ajoute à l'ordre du jour délibération sur vente de terrain de la commune qui rentre dans l'aménagement foncier.

Monsieur le Maire fait le point sur les deux prochaines réunions qui concerneront les agriculteurs.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que deux administrés de la commune entre dans l'aménagement

foncier pour l'alignement de leurs parcelles. Pour faire ces alignements, l'aménagement foncier doit prendre sur les terrains de la commune et cette dernière doit les vendre. Ces terrains concernent la propriété de Mme Ezcutori 10 route de Saint Arnoult 28190 Billancelles et Mr et Mme Dutertre les Ouches de la Noëlle à Billancelles. Pour l'alignement de la propriété de Mme Ezcutori cela concernerait 10 m² et pour la propriété de Mr et Mme Dutertre les ouches à la Noëlle 150m². Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre une décision pour la vente concernant ces parcelles et le prix. Monsieur le Maire demande à Mme Céline Ezcutori de sortir.

**Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité,
D'accepter de vendre ces terrains soit 10 m² à Mme Ezcutori et 150 m² à Mr et Mme Dutertre pour la somme de 1€ le m².**

A 22 h 30, Monsieur le Maire annonce que le conseil municipal se poursuit à huis-clos

La séance est close à 23 h 00.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire

